

FONDS AGIR ENSEMBLE POUR L'INCLUSION (FONDS AGIRI)



Appel à propositions Lignes directrices - Étape 1

*4e cycle de financement
Décembre 2023*



En partenariat avec

Canada

éduquer. habiliter. changer.

Contenu

À propos du Fonds AGIRI, d'Equitas et du Réseau Dignité Canada	3
Fonds Agir Ensemble pour l'Inclusion (AGIRI)	3
Equitas et Réseau Dignité Canada	4
Approche participative du Fond AGIRI	4
Principes directeurs du Fond AGIRI	5
Cycles de financement	7
Introduction au 4e cycle de financement	7
Priorités de financement.....	8
Critères d'éligibilité.....	9
Qui n'a pas droit à un financement ?	13
Comment postuler	14
Calendrier de l'appel à propositions.....	17
Évaluation des demandes.....	18
Annexe no. 1	20
Annexe no. 2.....	21

À propos du Fonds AGIRI, d'Equitas et du Réseau Dignité Canada

Fonds Agir Ensemble pour l'Inclusion (AGIRI)

Partout dans le monde, des personnes sont victimes de violations des droits humains en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité et expression de genre et de leurs caractéristiques sexuelles (SOGIESC). Les militant.e.s ont fait des progrès considérables pour protéger et faire respecter les droits humains des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres, queer, bispirituelles et intersexuées (LGBTQ2I¹). Mais si des avancées importantes ont été réalisées sur certains fronts, la reconnaissance et la protection des droits restent inégales, en particulier pour les personnes bispirituelles, trans et intersexuées, ainsi que pour les femmes bissexuelles, queer et lesbiennes. Les violations des droits humains persistent – notamment la violence, la stigmatisation, les restrictions à la liberté d'expression et d'association, et la discrimination dans l'accès aux services de santé, à l'éducation et à un travail décent.

Le **Fonds Agir Ensemble pour l'Inclusion (AGIRI)** est le résultat des efforts considérables déployés par la société civile canadienne, coordonnés par Réseau Dignité Canada (RDC), pour réclamer un soutien canadien plus important afin de faire progresser les droits humains des personnes LGBTQ2I à l'échelle internationale. Le lancement du **Fonds AGIRI** a donc marqué un moment historique et très attendu pour le financement canadien des initiatives internationales LGBTQ2I. Financé par **Affaires mondiales Canada (AMC)** et géré par Equitas en partenariat avec RDC, **le Fonds AGIRI vise à améliorer le respect, la protection et la réalisation des droits humains des personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles, trans, queer, bispirituelles et intersexuées (LGBTQ2I) dans les pays du Sud, et plus particulièrement dans ceux qui sont admissibles à l'aide publique au développement (APD).** Le Fonds AGIRI sert à renforcer un réseau d'organisations

¹ Il existe des limites quant à l'utilisation des termes lesbienne, gay, bissexuel, transgenre, queer, bispirituel et intersexe. Il existe un éventail d'identités de genre et de diversités sexuelles au Canada et dans le monde, et il existe de nombreux autres mots dans différentes langues pour décrire cette diversité, qui reflète les différentes façons – liées à la culture et à l'histoire – que les identités de genre et sexuelles sont reconnues et exprimées. Par exemple, au Canada, le terme "bi-spirituel" est utilisé par et au sein des communautés indigènes, reflétant l'histoire de certains peuples qui décrivent ceux qui diffèrent des normes de genre et franchissent les frontières entre les sexes comme porteurs d'un esprit masculin et d'un esprit féminin.

canadiennes LGBTQ2I et à développer la solidarité avec les organisations de la société civile (OSC) locales LGBTQ2I en offrant des possibilités supplémentaires, ou auparavant inaccessibles, de mettre en œuvre des programmes dans les pays du Sud.

Equitas et Réseau Dignité Canada

Equitas fait la promotion de l'égalité, de la justice sociale et du respect de la dignité humaine par le biais de programmes transformateurs d'éducation aux droits humains au Canada et dans le monde. Pour remplir sa mission, la programmation d'Equitas contribue à l'autonomisation des individus et des groupes victimes de discrimination, d'exclusion et d'autres formes de violations des droits humains, afin qu'ils puissent remettre en question l'inégalité et la discrimination et prendre des mesures pour respecter, protéger et défendre les droits humains. Equitas a fait ses preuves dans la mise en œuvre de programmes sur les droits LGBTQI, notamment en Haïti avec Kouraj et en Afrique de l'Est avec l'East African Sexual Health and Rights Initiative. Equitas a créé un réseau de plus de 7000 défenseuses des droits humains, dont plusieurs défendent les droits humains des personnes LGBTQ2I.

Réseau Dignité Canada (RDC) est un réseau d'organisations de la société civile à travers le Canada qui soutient les droits humains des personnes sans égard à l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, et les caractéristiques sexuelles (SOGIESC) dans le monde. RDC croit que le Canada et les Canadien.ne.s jouent un rôle dans le monde en soutenant les mouvements impliqués dans l'avancement des droits humains des personnes LGBTQ2I. Notre vision est celle d'un monde où les personnes LGBTQ2I, où qu'elles soient, jouissent pleinement de leurs droits humains et de leur bien-être socio-économique.

Approche participative du Fond AGIRI

Equitas et Réseau Dignité Canada reconnaissent que le pouvoir et les privilèges sont inhérents à l'octroi de subventions à l'échelle mondiale et qu'il est important de déstabiliser la dynamique coloniale du financement. C'est pourquoi nous sommes de fervents partisans des approches féministes et participatives qui transfèrent le pouvoir de décision aux communautés elles-mêmes. Conformément aux principes "rien sur nous sans nous" et "le

processus est aussi important que le résultat", le Fonds AGIRI estime que les organisations et les défenseuses des droits humains LGBTQ2I locaux sont expert.e.s de leurs propres réalités et devraient être au cœur du processus décisionnel.

L'implication d'une diversité de communautés LGBTQ2I du Sud dans les décisions de financement est essentielle pour renforcer les réseaux LGBTQ2I, la confiance et la solidarité - les éléments constitutifs d'une action collective puissante et de mouvements dynamiques. Le leadership de militant.e.s et de bailleurs de fonds LGBTQ2I dans la gouvernance du Fonds permet également des investissements et des résultats plus informés, équitables et efficaces dans le cadre du Fonds AGIRI.

C'est dans cette optique qu'Equitas et RDC ont créé le Comité consultatif et le Comité de sélection de projets du Fonds AGIRI. Le [Comité consultatif du Fonds AGIRI](#) est composé de 10 personnes ayant une expérience, des compétences et une expertise dans le domaine du militantisme LGBTQ2I et de l'octroi de subventions internationales. Ce Comité conseille et valide l'orientation stratégique du Fonds, surveille sa mise en œuvre et conseille des adaptations en réponse à des contextes et des besoins dynamiques.

Le **Comité de sélection de projets du Fonds AGIRI** est un comité distinct et autonome qui est chargé de prendre des décisions sur les demandes de financement soumises. Le comité de sélection de projets est composé de personnes ayant une grande expérience du travail sur les droits humains des LGBTQ2I dans le monde. Equitas et RDC siègent à ce comité en tant que membres sans droit de vote. Le Comité de sélection de projets a pour tâche d'examiner les propositions et de sélectionner les projets. Equitas et RDC ont un droit de refus si un projet ne répond pas aux exigences d'Affaires mondiales Canada. Ce comité rendra également compte des résultats de ses délibérations, des processus et des leçons apprises au comité consultatif, à RDC et à Equitas.

Principes directeurs du Fond AGIRI

Intersectionnalité : Le Fonds AGIRI reconnaît que les personnes LGBTQ2I ne sont pas seulement victimes de transphobie, de biphobie et d'homophobie. Ces systèmes de pouvoir se croisent et se combinent avec le colonialisme, le racisme, le classisme, le patriarcat, la discrimination fondée sur la capacité physique et l'âge, entre autres. Ces systèmes de

pouvoir existent à la fois au sein et entre les communautés LGBTQ2I, les partenaires et les bailleurs de fonds, ainsi qu'au sein de la société en général. Le Fonds et ses projets visent à intégrer une analyse et une approche intersectionnelles pour aborder les droits humains des personnes LGBTQ2I.

Inclusion : Les inégalités et les dynamiques de pouvoir historiques et actuelles au sein des communautés LGBTQ2I requièrent des mesures intentionnelles pour garantir que les groupes marginalisés soient informés, accèdent et bénéficient du Fonds. Le Fonds AGIRI s'engage à adopter des pratiques délibérées d'inclusion et de redistribution du pouvoir dans le cadre de ses activités et de son portefeuille. En particulier, le Fonds AGIRI donne la priorité au leadership des personnes bispirituelles, trans et intersexuées, ainsi que des femmes bisexuelles, queer et lesbiennes du monde entier dans sa gouvernance et sa programmation.

Indivisibilité des droits humains : Le Fonds AGIRI affirme l'indivisibilité des droits humains. Les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels sont tous des droits humains inhérents à la dignité de chaque personne, quelle que soit son orientation sexuelle. Ces droits sont égaux en statut, et l'un d'entre eux ne peut être privilégié par rapport à un autre. Les travaux visant à faire progresser certains droits spécifiques dans le cadre du Fonds AGIRI ne doivent pas porter atteinte aux autres droits.

Ne pas nuire : Le Fonds est guidé par le principe de "ne pas nuire", tant dans ses partenariats que dans ses programmes. Le Fonds AGIRI vise à remettre en question les dynamiques de financement coloniales et à travailler en solidarité avec les groupes LGBTQ2I marginalisés, tant au Canada que dans les pays du Sud, afin de minimiser les dommages. Le Fonds AGIRI accorde également une attention particulière à la sécurité et au bien-être des partenaires canadiens, des partenaires du Sud et des communautés locales afin de s'assurer que les activités n'exacerbent pas les risques de discrimination ou de violence. Les informations concernant les partenaires du projet et les militant.e.s sont traitées avec la plus grande confidentialité.

Cycles de financement

D'une durée de sept ans, le Fonds AGIRI soutien des projets pluriannuels conçus et mis en œuvre par des OSC canadiennes et des partenaires du Sud. Le Fonds comporte **quatre cycles de financement** :

- 1^{er}: 2021
- 2^e: 2022
- 3^e: 2023 (limité aux partenaires du 1^{er} et 2^{ème} cycle de financement)
- 4^e: 2024

Introduction au 4e cycle de financement

Equitas et RDC ont le plaisir de lancer le 4^e cycle de financement du Fonds AGIRI.

Ces lignes directrices sont destinées aux organisations qui souhaitent soumettre une demande de financement pour un projet. Elles expliquent les priorités de financement de ce 4^e et dernier cycle du fonds, les critères d'éligibilité applicables et les types d'organisations et de projet qui n'ont pas droit à un financement. Elles expliquent comment postuler, en présentant les documents à soumettre. Elles fournissent le calendrier de l'appel à proposition afin de donner un aperçu de la chronologie et des dates clés. Finalement, elles fournissent des informations par rapport au processus d'évaluation et de sélection des projets.

Le Fonds AGIRI vise à financer des projets qui intègrent une approche intersectionnelle et fondée sur les droits humains (AFDH), des projets présentés par des organisations bispirituelles, trans et intersexes, ainsi que par des femmes bisexuelles, queer et lesbiennes, afin de garantir la participation et le leadership des groupes marginalisés au sein des communautés LGBTQ2I. Il vise également à contribuer à la solidarité croissante entre les mouvements LGBTQ2I du Canada et du Sud, tout en renforçant la capacité des organisations canadiennes dirigées par des LGBTQ2I à s'engager dans la programmation internationale

des droits humains des LGBTQ2I et à accéder au financement d'Affaires mondiales Canada. Ainsi, le Fonds AGIRI finance des projets présentés par un partenariat entre des organisations canadiennes et du Sud (basées dans des pays éligibles à l'APD).

Pour ce 4^e cycle de financement, les projets pourront avoir une **durée maximale de 24 mois** (avec une possibilité d'extension sans coût d'un maximum de trois mois), entre 2024 et 2026. Le financement accordé par projet sera entre **\$150,000 CAD et \$400,000 CAD**.

Priorités de financement

Ce cycle de financement vise à financer 2 à 3 projets qui répondent spécifiquement aux critères suivants:

Pour les partenaires Canadiens, le Fonds AGIRI accordera la priorité aux projets soumis par des organisations canadiennes 2SLGBTQI. Cette priorité sera déterminée en fonction de la mission de l'organisme, de ses antécédents en matière de droits humains des 2SLGBTQI et de la représentation significative (51 % +) des personnes 2SLGBTQI au sein du personnel, de la direction et du conseil d'administration. Entre 75% et 100% des fonds disponibles seront attribués à des organisations répondant à ce critère de priorité.

D'autres organisations canadiennes qui ne sont pas spécifiquement des organisations 2SLGBTQI devront démontrer qu'elles ont des liens étroits avec le contexte et la communauté 2SLGBTQI, notamment une expérience claire en matière de droits et d'enjeux liés à la communauté 2SLGBTQI.

À l'**Annexe no. 1**, nous proposons un outil pour aider les organisations intéressées à auto-évaluer leur éligibilité au Fonds AGIRI.

Critères d'éligibilité

Les projets doivent répondre aux critères suivants pour être éligibles au Fonds AGIRI:

1. Organisations et projets qui n'ont pas encore bénéficié d'un financement du Fonds AGIRI

2. Partenariats basés sur la solidarité entre les organisations canadiennes et les organisations du Sud

- ✓ Le Fonds AGIRI ne financera que les projets présentés en partenariat par des organisations canadiennes et des organisations du Sud. Le Fonds vise à contribuer à la solidarité entre les mouvements LGBTQ2I au Canada et à l'étranger.
- ✓ Il sera demandé aux organisations de démontrer comment leur approche du partenariat est équitable et solidaire.
- ✓ À l'étape 2 de cet appel à propositions, lorsque les organisations candidates soumettront leur proposition de projet, les organisations devront présenter leur approche en matière de partenariat et de gouvernance de projet.
- ✓ Lors de l'examen des propositions de projets à l'étape 2, le comité de sélection des projets tiendra compte du partage équitable des ressources, des informations et de la prise de décision. La majorité du financement devra être destinée aux organisations du Sud et à leur travail.
- ✓ Les organisations devront également démontrer comment les personnes LGBTQ2I des communautés ciblées et les organisations partenaires du Sud ont participé ou dirigé la conception du projet et la prise de décision et l'impact qu'aura le projet sur les communautés LGBTQ2I du Sud. Les organisations et communautés LGBTQ2I du Sud doivent identifier les besoins et les stratégies pour répondre à ces besoins.

Qu'entendons-nous par "approche solidaire" ?

Equitas et RDC ont créé des espaces de collaboration afin d'explorer et d'approfondir leurs compréhensions des approches fondées sur la solidarité dans le domaine des droits humains. Le pouvoir et les privilèges sont inhérents au financement, au secteur du développement international et aux relations entre les organisations basées dans le Nord et celles du Sud. Bien que la lutte contre les inégalités systémiques soit un processus long et complexe, le Fonds AGIRI souhaite encourager les partenariats et les projets qui établissent des relations fondées sur la confiance, le respect mutuel et la

responsabilité. La transparence et le partage d'informations sont essentiels pour y parvenir. Les organisations canadiennes devraient reconnaître les connaissances et l'expertise approfondies des acteurs et partenaires locaux, qui devraient être au cœur des décisions concernant les priorités, la conception des projets, la gouvernance et l'allocation des ressources.

Plusieurs organisations canadiennes et du Sud peuvent faire une demande conjointe. Par exemple, une organisation canadienne non-LGBTQ2I peut s'associer à une organisation canadienne LGBTQ2I et à une organisation du Sud.

Veuillez garder à l'esprit que le Fonds AGIRI est conçu pour fournir un financement à plus long terme (jusqu'à deux ans) et des subventions plus importantes. Les demandes impliquant un plus petit nombre de partenaires du Sud sur une plus longue période seront considérées favorablement. Il est fortement suggéré de limiter le nombre de partenaires du Sud, par projet, à quatre.

3. Statut juridique, légitimité et gouvernance des organisations candidates canadiennes:

- ✓ L'organisation candidate est un organisme sans but lucratif ou un organisme de bienfaisance enregistré.e au Canada.
- ✓ L'organisation est en activité depuis au moins un an.
- ✓ L'organisation a un mandat ou une autorisation du conseil d'administration pour travailler à l'échelle internationale.
- ✓ Une expérience de travail sur les droits des LGBTQ2I est requise, que ce soit au Canada ou à l'étranger.
- ✓ L'organisation s'est impliquée dans les mouvements, coalitions et réseaux de défense des droits humains LGBTQ2I, que ce soit au Canada ou à l'étranger.

4. Légitimité, éligibilité à l'APD et gouvernance des candidats du Sud :

- ✓ L'organisation du Sud est établie dans un pays éligible à [l'aide publique au développement](#) (APD).
- ✓ L'organisation est en activité depuis au moins un an.
- ✓ L'organisation est dirigée par des LGBTQI.
- ✓ L'organisation a fait ses preuves en matière de droits LGBTQ2I.

Organisations non enregistrées: le Fonds AGIRI acceptera les propositions d'organisations non enregistrées du Sud. Cependant, l'organisation canadienne devra démontrer qu'elle a déjà travaillé avec des partenaires internationaux sur des projets internationaux. Conformément à la procédure du Fonds AGIRI relative aux organisations non enregistrées (disponible en ligne sur le site de l'appel à propositions), des mesures de diligence raisonnable plus poussées seront requises pour les partenariats incluant des organisations non enregistrées. Si vous êtes novices en matière de travail international, vous devrez avoir pour partenaire une organisation du Sud enregistrée.

5. Capacité des organisations canadiennes et du Sud

- ✓ Les organisations doivent disposer de ressources suffisantes et avoir la capacité de gérer une subvention de \$150,000 à \$400,000 CAD, ce qui implique un travail administratif important, conformément aux exigences de financement d'Affaires mondiales Canada (AMC). Les organisations doivent avoir la capacité de gérer les exigences en matière de gestion financière, gestion de risque, suivi et évaluation d'Affaires mondiales Canada. Le comité de sélection tiendra compte de la taille globale du budget de fonctionnement de l'organisation par rapport au budget demandé et des ressources que l'organisation envisage consacrer au projet.

Modalités de financement d'Affaires mondiales Canada

Le Fonds AGIRI est financé par AMC, et à ce titre, tous les projets financés par AGIRI sont soumis aux [conditions de AMC](#). Comme avec la plupart des bailleurs de fonds, ces exigences en matière de gestion financière et de gestion des risques ou de suivi et d'évaluation peuvent être lourdes et contraignantes. Bien que nous travaillions avec AMC afin d'adapter les modalités de financement aux réalités des organisations de droits humains LGBTQ2I, il s'agit d'un processus à long terme. Le Fonds AGIRI s'engage également à soutenir les organisations candidates et les partenaires dans la gestion de ces exigences. Cependant, **toutes les organisations partenaires doivent prendre en compte les efforts nécessaires pour répondre à ces obligations avant de poser leur candidature.**

- ✓ Le comité de sélection évaluera les éventuels besoins en matière de renforcement des capacités et le soutien requis de la part du Fonds AGIRI pour les organisations ayant une expérience modeste.

-
- ✓ Des états financiers vérifiés doivent être fournis par les partenaires canadiens. Pour les organisations du Sud : les états financiers vérifiés doivent être fournis s'ils existent. Si des états financiers vérifiés ne sont pas disponibles, les états non-vérifiés peuvent être soumis (s'ils existent), accompagnés d'une attestation du conseil d'administration ou du trésorier du conseil.
 - ✓ Toutes les organisations recevant des fonds d'AMC doivent avoir une politique de prévention de l'exploitation et des abus sexuels. Tel que demandé dans le formulaire de candidature de l'étape 1, veuillez fournir une copie de cette politique si vous en avez une. Si vous n'en avez pas, vous devez attester que votre organisation adhère à la politique d'Equitas : [Politique-sur-la-prévention-de-la-violence-du-harcèlement-et-de-la-discrimination-à-caractère-sexuel.pdf \(equitas.org\)](https://equitas.org/fr/politique-sur-la-prevention-de-la-violence-du-harcèlement-et-de-la-discrimination-à-caractère-sexuel.pdf).

6. Membre du Réseau de Dignité Canada

- ✓ Les organisations canadiennes doivent être membres du Réseau Dignité Canada, ou avoir l'intention de le devenir avant le début du projet, afin d'être admissible au financement pour ce 4^e cycle.

Qui n'a pas droit à un financement?

- ✓ Organisations canadiennes qui présentent une demande au Fonds sans avoir de partenaire du Sud
- ✓ Organisations du Sud qui présentent une demande directement au Fonds sans partenaire canadien
- ✓ Université, collège, ou autres institutions académiques
- ✓ Institutions du secteur privé
- ✓ Individus
- ✓ Organisations et ou projets qui ont déjà reçu du financement du Fonds AGIRI
- ✓ Projets dans des [pays non éligibles à l'APD](#)
- ✓ Entreprises privées, ou des activités ou projets à but lucratif (y compris le développement commercial)
- ✓ Projets individuels (y compris les recherches et les bourses d'études supérieures)
- ✓ Projets ou activités soutenant les candidat.e.s à une fonction publique (y compris les partis politiques et les campagnes électorales)
- ✓ Campagnes d'investissement, dotations ou financement du déficit
- ✓ Projets de recherche ou événements ponctuels comme objectif principal du projet
- ✓ Projets se déroulant entièrement au Canada

Important : bien que certains coûts puissent être engagés au Canada, comme les coûts admissibles de gestion du programme, la majorité du financement doit être destinée aux organisations du Sud et à leur travail. Certaines activités se déroulant au Canada sont admissibles dans la mesure où elles sont complémentaires et ne constituent pas l'objectif principal du projet (par exemple, les frais de déplacement des défenseur-e-s des droits humains LGBTQ2I qui viennent au Canada pour participer à des activités d'engagement public, à des visites éducatives ou à des activités de solidarité avec des organisations et des mouvements LGBTQ2I canadiens). Cependant, cela ne peut pas être l'objectif principal d'une proposition de projet. Les OSC canadiennes devront coordonner ces voyages au Canada avec le Fonds AGIRI et RDC pour qu'ils coïncident ou soient complémentaires aux événements des tables rondes d'AGIRI.

Comment postuler?

Structure de l'appel à propositions

L'appel à propositions pour ce 4^e cycle de financement se déroulera en deux étapes :

- **Étape 1 : profils organisationnels**
 - Du 7 décembre 2023 au 1 février 2024
 - L'information à soumettre concerne le profil organisationnel de toutes les organisations partenaires.
- **Étape 2 : soumission du projet**
 - Mars à mai/juin 2024
 - L'information à soumettre concerne le projet envisagé par les organisations canadiennes et les organisations partenaires du Sud.

Equitas et RDC comprennent que les organisations investissent du temps et de l'énergie dans la préparation des demandes de financement. Nous avons conçu un processus en deux étapes pour réduire le fardeau de la mobilisation des ressources. Le profil organisationnel se veut une première étape pour évaluer les critères d'admissibilité et de priorité, avant de lancer une invitation pour le développement d'une proposition complète.

Étape 1 : Profils organisationnels

Pour postuler à l'appel de propositions, vous devez soumettre tous vos documents par courriel à actif-agiri@equitas.org. La date limite est le **1^{er} février 2024, 23h59 EST**. Les documents à soumettre sont les suivants :

1. Formulaire de candidature
 - S'il y a plus d'une organisation canadienne et/ou plus d'une organisation du Sud, veuillez soumettre des *Fiches de profil organisationnel additionnel*
2. Organisation(s) canadienne(s) : états financiers vérifiés
3. Organisation(s) du sud : états financiers vérifiés; dans l'absence d'états vérifiés, des états financiers non-vérifiés, si disponibles, accompagné d'une lettre d'attestation du conseil d'administration ou du trésorier du conseil
4. Organisation(s) du sud : certificat d'enregistrement (le cas échéant)
5. Politique en matière de violence sexuelle (harcèlement, exploitation et abus), si disponible

-
6. Lettre signée par toutes les organisations soulignant leur engagement à l'égard du partenariat et du projet
 7. Tout autre document jugé nécessaire pour compléter votre candidature ou profil organisationnel
 8. Pour chaque partenaire, la *Déclaration des incidents de violence sexuelle, de fraude et de corruption* signée (plus d'information à ce sujet se trouve dans la section *Évaluation des demandes*, ci-dessous)

Le formulaire de candidature, la fiche de profil organisationnel additionnel, un modèle de lettre d'attestation concernant les états financiers d'une organisation du Sud, ainsi que la *Déclaration des incidents de violence sexuelle, de fraude et de corruption* sont disponibles (en ligne sur le site de l'appel à propositions).

Nous vous recommandons de soumettre votre profil organisationnel quelques jours avant la date limite : **1 février 2024, 23h59 EST**. De cette façon, vous pourrez éviter la possibilité d'un problème technique. Les candidatures tardives ou incomplètes ne seront pas acceptées.

Quelques instructions particulières pour le formulaire de candidature

- 1) **Résumé du projet** : nous demandons une estimation du budget et de la durée du projet à des fins de planification. Nous comprenons que cela peut être modifié lorsque vous élaborez votre proposition de projet.
- 2) **Profil organisationnel d'organisations additionnelles** : vous constaterez que le formulaire de demande permet de fournir des informations sur une organisation canadienne et une organisation du Sud. S'il y a plus d'une organisation canadienne et/ou plus d'une organisation du Sud, vous devez soumettre des *Fiches de profil organisationnel additionnelles*, en complément au formulaire de candidature. Le profil organisationnel de chaque organisation partenaire au projet doit être soumis.
- 3) **Types de résultat visé(s) par le projet** : chaque projet devra répondre à un ou plusieurs (maximum trois) types de résultats. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez-vous référer à la section *Évaluation des demandes*, plus loin.

Étape 2 : Soumission du projet

Pour les organisations invitées à soumettre leur proposition de projet à l'étape 2, leurs propositions de projet devront comprendre :

- ✓ Formulaire de candidature avec des sections sur le contexte du projet, le modèle de gouvernance du projet, la théorie du changement – incluant les objectifs que le projet

visa à atteindre et les activités et indicateurs qui seront utilisés pour ce faire – les bénéficiaires du projet, les risques et mesures d'atténuation et l'impact du projet;

- ✓ Budget du projet;
- ✓ Modèle logique et plan de travail.

Plus d'information sur le formulaire de candidature et les lignes directrices de l'étape 2 suivront; ils seront disponibles en ligne sur le site de l'appel à propositions et seront partagées avec les organisations invitées à soumettre leur proposition.

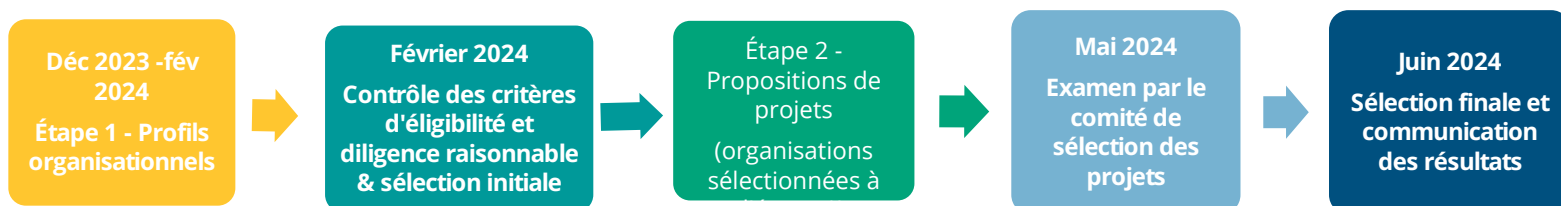
Nous fournirons un soutien dans le développement des propositions de projet par le biais de webinaires.

Soutien

L'équipe d'AGIRI est disponible pour répondre aux questions et aux clarifications. Veuillez envoyer un courriel à actif-agiri@equitas.org.

Calendrier de l'appel à propositions

Le calendrier ci-dessous est un calendrier préliminaire – il est sujet à changement, notamment en fonction du nombre de propositions qui seront soumises.



Étape 1

- **Webinaire – séance d'information:** 7 décembre 2023
- **Lancement de l'appel à propositions :** 7 décembre 2023
- **Date limite pour soumettre le profil organisationnel :** 1 février 2024
- **Examen des profils et diligence raisonnable initiale :** février 2024

Étape 2

- **Invitations à soumettre une proposition de projet :** mars 2024
- **Webinaire(s) de soutien:** avril et mai 2024
- **Date limite pour soumettre les propositions de projet :** mai 2024
- **Sélection finale des projets :** juin 2024
- **Accords de financement et de partenariat :** juin à septembre 2024
- **Début des projets et premiers décaissements :** juin à septembre 2024

Dates précises à venir.

Évaluation des demandes

Étape 1: Profil organisationnel

L'équipe du Fonds AGIRI examinera les profils des organisations en fonction des critères d'éligibilité et de priorité et effectuera une diligence raisonnable de base sur toutes les organisations présentant une demande au Fonds. Le processus de diligence raisonnable d'Equitas comprend une recherche de l'organisation sur Internet, incluant dans les journaux, une vérification des listes d'organisations terroristes et la vérification d'au moins deux références par organisation (nous contacterons les références que vous incluez dans votre formulaire de candidature).

Veuillez noter qu'il incombe aux partenaires canadiens et du Sud d'avoir entrepris leur propre processus de diligence raisonnable avant de décider de s'associer pour cet appel.

Information concernant la Déclaration des incidents de violence sexuelle ou de fraude

Chaque organisation impliquée comme partenaire dans le projet devra signer et soumettre une déclaration à propos d'incidents de violence sexuelle, de fraude ou de corruption la concernant. Il est de leur responsabilité de déclarer les incidents à AGIRI. Le fait de ne pas déclarer ces incidents entraînera une disqualification immédiate.

Equitas reconnaît que toute organisation puisse être exposée à des incidents de violence sexuelle ou de fraude. Ni une organisation, ni les populations qu'elle dessert ne devraient être automatiquement pénalisées à cause d'un incident. Ainsi, lorsqu'un incident, un cas ou une allégation existe, l'équipe d'AGIRI donnera à l'organisation candidate l'occasion de fournir son raisonnement et la preuve des mesures préventives et correctives appropriées mises en place suite à l'incident.

Étape 2: Proposition du projet

Le Comité de sélection de projets du Fonds AGIRI rend la décision finale par rapport aux projets sélectionnés.

Il se référera à la fois aux profils organisationnels (étape 1) et aux propositions de projet (étape 2) dans son évaluation des demandes de financement. Il se référera aux principaux critères d'éligibilité et de priorité lors de l'évaluation de votre demande complète. Des

critères supplémentaires pourront s'appliquer à l'évaluation du projet, qui seront décrits dans les lignes directrices de l'étape 2 – demande de proposition de projet.

Information concernant l'objectif ultime du Fonds AGIRI et les types de résultats visé(s) par le projet

L'objectif ultime du Fonds AGIRI est de faire progresser les droits humains et les résultats socio-économiques des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, queer, bispirituelles et intersexuées (LGBTQ2I) dans les pays du Sud.

Afin de contribuer à cet objectif ultime, le Fonds AGIRI financera des projets qui répondent à un ou plusieurs (maximum trois) des types de résultats suivants : (1) protection et soutien des individus; (2) faire campagne pour l'acceptation; (3) institutions et services inclusifs; (4) amélioration de la loi et des politiques.

Plus d'informations sur la manière dont un projet répondra à ces types de résultats seront requises dans les formulaires de candidatures soumis à l'étape 2. Cependant, comme le formulaire de l'étape 1 demande aux organisations d'identifier les types de résultats auxquels répondra leur projet, nous fournissons une explication de ces quatre catégories de résultats ici – veuillez-vous référer à l'**Annexe n°2**. Ces informations devraient vous aider à comprendre l'objectif du Fonds AGIRI et de vous guider pour savoir si votre projet correspond aux objectifs d'AGIRI.

Annexe no. 1

	Crédibilité et inclusion	Capacité et voix du Sud
EXCELLENT	• L'organisation a une représentation significative (51%+) de personnel LGBTQ2I dans l'encadrement supérieur et au conseil d'administration. • Le travail de l'organisation se concentre principalement sur les communautés LGBTQ2I. • L'organisation est impliquée et active dans les mouvements, coalitions et réseaux LGBTQ2I.	• Organisation du Sud avec une représentation significative (51%+) du personnel LGBTQ2I dans l'encadrement supérieur et au conseil d'administration. • Une partie importante du budget est gérée par des organisations LGBTQ2I du Sud, ce qui leur permet de renforcer la résilience de leurs organisations. • Les communautés LGBTQ2I du Sud ont participé à la planification et à la conception des projets ou les ont dirigés.
BON	• Organisation ayant une programmation importante sur les droits LGBTQ2I, telle que des programmes sur la santé sexuelle et le VIH. • Les initiatives sont menées au sein de la communauté LGBTQ2I, en consultation ouverte et avec une responsabilité envers les communautés LGBTQ2I.	• Les communautés ou organisations LGBTQ2I du Sud ont été impliquées dans la planification et la conception du projet. • Le budget est équitablement partagé avec les organisations LGBTQ2I du Sud.
ACCEPTABLE	• Organisation ayant une expérience préalable de partenariat avec des organisations LGBTQ2I pour une programmation basée sur les droits. • La mission démontre des valeurs et des approches féministes et inclusives fortes.	• Les partenaires LGBTQ2I du Sud ont été consultés pour la planification et la conception du projet. • Un pourcentage modeste du budget est destiné aux activités dans les pays de l'APD.
Ne répond pas aux critères	• Organisations sans antécédents de travail sur les questions LGBTQ2I ou sans expérience de partenariat avec les communautés LGBTQ2I au Canada ou à l'étranger.	• Aucun partenaire du Sud n'a été identifié. • Le budget est en grande partie ou exclusivement destiné à l'organisation canadienne et à son personnel.

Annexe no. 2

1. Protection et soutien des individus

Les projets du Fonds AGIRI contribueront à garantir que davantage de personnes LGBTQ2I soient soutenues et protégées, en particulier celles qui sont confrontées à la violence, à la pauvreté et à la précarité. Dans le cadre des programmes actuellement financés, ce soutien et cette protection consistent en un meilleur accès :

- À un soutien psychosocial, juridique, au plaidoyer, aux soins de santé, ou un accès à des conseils ou à des informations pour les individus ;
- À des services de soutien aux victimes/survivants de violences, d'abus et de discriminations ;
- À un soutien aux personnes victimes ou menacées de violence, de déplacement ou de relocalisation, afin de leur permettre de trouver des espaces plus sécuritaires ;
- Aux efforts de renforcement des capacités, tels que des formations, des stages, des opportunités d'emploi ou de développement de compétences, ou des programmes de développement plus généralement (par exemple, des programmes axés sur le leadership, l'entrepreneuriat, le microcrédit ou la sécurité physique et/ou en ligne).

2. Faire campagne pour l'acceptation

Les projets du Fonds AGIRI contribueront à ce que les communautés, les alliés et le public en général adoptent des attitudes, des valeurs et des comportements plus acceptables à l'égard des personnes LGBTQ2I. Dans le cadre des programmes actuellement financés, ce travail de campagne en faveur de l'acceptation comprend les éléments suivants :

- Améliorer l'accès du public aux messages et campagnes clés élaborées par les communautés et mouvements LGBTQ2I ;
- Améliorer les pratiques des journalistes et des organisations médiatiques en ce qui concerne la couverture des questions relatives aux droits des personnes LGBTQ2I ;
- Travailler avec des communautés ou des secteurs spécifiques pour améliorer la compréhension et la compassion envers les communautés LGBTQ2I.

3. Institutions et services inclusifs

Les projets du Fonds AGIRI contribuent à la mise en place d'institutions et de services plus larges qui tiennent compte des droits et des besoins des communautés LGBTQ2I. Cela permet de créer des environnements plus inclusifs, dans lesquels les personnes LGBTQ2I sont mieux protégées et peuvent bénéficier d'un soutien. Dans le cadre des programmes actuellement financés, il s'agit notamment d'accorder une attention accrue aux droits et aux besoins des LGBTQ2I dans:

- Les institutions agissant dans un large éventail de domaines thématiques dans lesquels les droits et les besoins des LGBTQ2I sont souvent négligés. Par exemple, dans les domaines de l'emploi, des soins de santé, de l'éducation, du logement et de la justice, ainsi que dans les institutions sociales, telles que les familles et les milieux religieux ;
- Les services ou autres mécanismes de soutien proposés aux communautés LGBTQ2I par des acteurs du secteur privé ou à but non lucratif.

4. Amélioration de la loi et des politiques

Les projets du Fonds AGIRI contribueront à l'amélioration des lois et des politiques gouvernementales aux niveaux infranational et national. Il s'agit notamment d'influencer les gouvernements, le pouvoir judiciaire, les organismes de défense des droits de l'homme, les décideurs politiques au sens large et les bailleurs de fonds, afin que les droits de l'homme des LGBTQ2I soient mieux pris en compte. Dans le cadre des programmes actuellement financés, cela comprend :

- La modification des lois ou de la politique gouvernementale par le biais de la défense des droits ou d'autres activités d'influence ;
- La modification de la loi ou de la jurisprudence par le biais de litiges stratégiques ;
- La recherche ou le développement de stratégies pour informer et faciliter ces changements.